



Prendre son nom d'usage en patronyme

Par Arnd

Bonjour,

En vue de "convertir" mon nom d'usage en patronyme, je cherche un premier avis sur ma situation et à confirmer le caractère légitime de ma demande.

A ce jour, mon patronyme est le nom de mon père.

Depuis plusieurs années (plus de cinq ans), ma carte d'identité a le nom d'usage composé du nom de mon père, suivi du nom de ma mère.

J'utilise ce nom composé depuis au moins 10 ans (preuve avec plusieurs documents officiels), et mon épouse l'utilise également depuis notre mariage il y a trois ans.

Nous souhaitons garder ce nom pour nos enfants, et donc le prendre en patronyme.

Le motif pour usage constant et prolongé est-il valide dans notre cas (surtout dans ce cas où le nom existe déjà en nom d'usage) ?

Le sera-t-il davantage lorsque nos enfants seront "inclus" dans cette démarche ?

Y a-t-il une jurisprudence qui répond davantage à ce cas ?

Par avance, je vous remercie pour l'aide que vous pourrez apporter.

Je reste à votre disposition pour fournir plus de détails.

Bien à vous,
Arnaud